

Coup de force de la direction du CNRS sur l'évaluation

Comme tous les ans, une partie des chercheurs et des chercheuses du CNRS va consacrer son été à la rédaction de rapports (évaluation à mi-vague pour certains, demande de promotion pour d'autres). Nouveautés : le délai entre l'ouverture de cette campagne le 13 juillet et la date limite le 1^{er} septembre s'est nettement raccourci et les dossiers ont fortement changé. Fini le document « Titres et travaux ». Ne reste que la fiche résumée à forte saveur administrative. Ceci s'est fait en catimini et en parallèle d'une volonté par la direction du CNRS de prendre la main sur le Comité national¹.

Alors que l'année a déjà été éprouvante pour toutes et tous, le SNCS-FSU demande que les délais pour rendre les rapports soient rallongés. Par ailleurs, il s'insurge de la suppression du dossier au format libre qui est le plus à même de permettre une expression scientifique sur les activités menées par les chercheurs et les chercheuses. Le SNCS-FSU soutient toute initiative des collègues qui, afin de mieux décrire leurs activités, seraient amenés à contourner le document unique que souhaite leur imposer la direction du CNRS.

Les chercheurs et chercheuses du CNRS concernés viennent de recevoir, début juillet, les informations concernant le dépôt au plus tard le 1^{er} septembre de leurs rapports d'évaluation à mi-vague (ceux de la zone E qui comprend, entre autres, Paris Sud et Lille) et de leurs demandes de promotion vers les grades de CRHC, DR1 ou DRCE. En comparaison des autres années, les collègues ont perdu plus de 2 semaines entre une annonce tardive et une date de dépôt avancée. C'est d'autant plus scandaleux que le retard pris est dû au temps qu'il a fallu à la direction pour rédiger les changements qu'elle souhaitait d'urgence imposer dans la façon dont se fait l'évaluation. Si encore le retard avait été dû au besoin de mener des concertations avec les organisations syndicales et les membres du Comité national. Mais non : la Conférence des présidents de section du Comité national (CPCN) en a été informée oralement lors de sa réunion du 2 juillet, en toute fin de rencontre avec le Directeur général délégué à la science (DGD-S) et le Président-directeur général (PDG), sans même qu'on lui fournisse le moindre document. Alors que de multiples réunions ont lieu entre les syndicats du CNRS et le PDG, le Directeur des ressources humaines (DRH), à l'occasion des Comités techniques et des réunions préparatoires, les syndicats n'ont jamais été informés de ce formulaire mis en place par le DGD-S. Encore un exemple de décision autoritaire².

Quels changements dans l'évaluation³ et les promotions⁴ ? Sous couvert de simplification (document unique) la direction impose une vision normative pour la présentation des activités de recherche. Quand nous étions habitués à un document à l'allure administrative (cases à remplir, rubriques figées) et un autre intitulé « titres et travaux » au format libre (seul ce dernier servait réellement aux sections du Comité national), il ne reste cette année que le formulaire administratif. Certes, il contient moins de cases (disparition des questions sur les nombres de publications), mais il impose un format, un plan normatif et une multitude d'absurdités comme par exemple :

- « Développez de manière synthétique (recommandation : maximum 5 lignes) ». Que d'oxymores !
- « Arial 10, interligne 1 ». Peut-on raconter ses travaux de recherche dans un fichier au format rtf quand toute son activité est rédigée en LaTeX ?
- « Transfert technologique, relations industrielles et valorisation [...] vos participations à des contrats de recherche : contrats ANR, contrats européens [...] ». L'ANR et l'Europe sont devenues des agences de transfert technologique ? Ou bien est-ce la reconnaissance par la direction du CNRS que ce qui lui importe dans cette rubrique ce sont les montants rapportés aux laboratoires, pas la science ?
- « S'engager dans des mobilités géographiques, thématiques ou fonctionnelles » est devenu une mission distincte de, par exemple, « Contribuer aux avancées scientifiques ».

Vous aviez commencé à préparer votre document « titres et travaux » à l'avance ? Eh bien, vous n'avez plus qu'à tout recommencer, dans un nouveau format, dans des délais réduits. Ce n'est plus la qualité de vie au travail qu'on attaque, c'est celle des congés d'été.

Le SNCS-FSU rappelle que l'évaluation ne doit aucunement être par trop cadrée. Les pratiques scientifiques sont diverses, combinent des façons de faire personnelles et des usages collectifs, et elles sont perpétuellement en évolution. Le fonctionnement du Comité national, pour tenir compte de cela, comprend un travail de définition des critères d'évaluation⁵ (qui servent aussi pour les promotions) réalisé en début de mandature suite à un débat entre pairs élus et nommés. Ces critères indicatifs, même si pas si différents d'une section à l'autre, reflètent la diversité d'appréciations possibles des activités des chercheurs et des chercheuses. Alors que le Comité national est en renouvellement, la direction du CNRS aurait été mieux inspirée d'attendre l'automne pour dialoguer avec ses nouveaux membres et établir des bases communes et partagées sur les critères et la façon de les présenter.

Le SNCS-FSU soutient toute initiative des collègues qui, afin de mieux décrire leurs activités, seraient amenés à contourner la rigidité du document qui leur est imposé. Les chercheurs et les chercheuses sont à même de formuler ce qui leur semble essentiel pour l'évaluation de leurs activités. Le SNCS-FSU invite les candidats et candidates à un avancement de grade à maintenir l'orientation principale de leur dossier de candidature sur ces données tangibles permettant leur évaluation.

1. <https://sncs.fr/2021/05/25/danger-sur-le-comite-national/>
2. <https://sncs.fr/portfolio/les-petits-napoleons-des-organismes-de-recherche/>
3. https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/carriere/chercheurs/Pages/Evaluation--suivi.aspx
4. https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/carriere/chercheurs/grade/Pages/default.aspx
5. <http://www.cnrs.fr/comitenational/evaluation/CritEval.htm>